

Saint-Étienne, le 10 juillet 2025

## Décision DDG 25/015

### **Avenant à la Convention de Veille et de Stratégie Foncière entre la Commune Saint-Georges-les-Bains, la Communauté de Communes Rhône Crussol et l'EPORA portant sur le territoire de la Commune de Saint-Georges-les-Bains (07B035)**

- VU le Décret n°98-923 du 14 octobre 1998 modifié, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU la Délibération n°23-092 du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2023 relative aux nouveaux modèles types de conventions de veille et de stratégie foncière, des conventions opérationnelles et des conventions d'études à la suite de l'approbation du PPI 2021-2025 et des modalités de présentation et d'approbation desdites conventions ;
- VU la Délibération n°23-093 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général ;
- VU la Délibération n°21-030 du Conseil d'Administration du 5 mars 2021 portant modalités de gestion du fonds de minoration et des participations aux études ;
- VU la convention de Veille et de Stratégie foncière signée le 28 août 2024 ;
- VU l'avenant présenté,
- VU l'avis favorable n°2025-219, rendu par le Contrôleur Général, en date du 09 juillet 2025 ;

Je soussignée, Florence HILAIRE, Directrice Générale, approuve l'avenant à la Convention de veille et de stratégie foncière entre la Commune Saint-Georges-les-Bains, la Communauté de Communes Rhône Crussol et l'EPORA portant sur le territoire de la Commune de Saint-Georges-les-Bains (07B035) qui a pour objet de modifier le montant d'encours maximum fixé initialement par l'EPORA pour le fixer à 400 000 € HT.

Les éléments essentiels de l'avenant de cette convention seront présentés à la prochaine séance du Conseil d'Administration.

La Directrice Générale

DocuSigned by:  
**Florence HILAIRE**  
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, par délégation,  
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales en charge du pôle politiques publiques  
31/7/2025

Signé par :  
**HEBERT Claire**  
52A1085FC400199...

Claire HEBERT